



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 5 JUIN 2018

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme Jaouen, absente excusée qui a donné pouvoir à M. Le Bec.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE PLOUARZEL

Suite au départ en retraite de Mme Lannuzel, directrice, l'association Familles rurales de Plouarzel a bénéficié du dispositif local d'association afin d'être accompagnée dans la définition d'une nouvelle organisation.

La direction de l'association Familles Rurales de Plouarzel est désormais assurée par Mme Anne-France Cloarec qui a également la responsabilité du pôle « espace de vie sociale ». Le second pôle « enfance » qui regroupe l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs et dirigé par M. Johann Podeur.

M. le Maire souligne le rôle important joué par cette association sur le territoire et les bonnes relations de partenariat entre la structure et la commune.

Des portes ouvertes sont organisées le samedi 9 juin de 9h à 13h00 à la maison de l'enfance.

## AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Huit dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YV 0284p, Streat kerzignat, terrain non bâti, 15 470 m<sup>2</sup>
- YR 445, 10 rue des albatros, terrain bâti, 668 m<sup>2</sup>
- YS 383, 385, 227 rue de Rubian, terrain bâti, 1677 m<sup>2</sup>
- C 954, 14 rue des écoles, terrain bâti, 660 m<sup>2</sup>
- YW 95, Croix neuve, terrain non bâti, 2909 m<sup>2</sup>
- C1134, 1 route de Trezien, terrain bâti, 361 m<sup>2</sup>
- YP 178, 179, 740 streat Lambaol, terrain bâti, 2140 m<sup>2</sup>
- ZK 164, Beg avel, terrain bâti, 750 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE : RAPPORT D'ACTIVITES 2017

L'année 2017 a été marquée par des prises de compétences en application de la Loi NOTRe et qui concernait l'office de tourisme communautaire, les aires d'accueil des gens du voyage, le Plan local d'urbanisme intercommunal. Cette année a également permis de préparer les transferts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'eau potable et de l'assainissement collectif et des transferts liés à des choix territoriaux comme la gestion de la pointe Saint Mathieu (01/01/2018) et de l'école de musique (01/09/2017).

La communauté de communes investit pour un territoire dynamique et attractif par la mise en œuvre du schéma de développement économique et touristique, le programme local de l'habitat et la mise en place d'une politique d'investissements soutenue (ex : écloserie de Porscave, 2<sup>ème</sup> tranche de Kerhuel, restructuration de 2 déchèteries).

Compte tenu du transfert de compétences, le travail des instances communautaires et des 54 délégués communautaires s'intensifie.

La communauté s'est dotée de services en appui aux communes et au territoire. Ils concernent l'ingénierie, la commande publique, l'instruction des actes d'urbanisme.

Les axes de développement sont les suivants :

- Un espace aménagé harmonieux et équilibré bâti autour d'une politique en faveur de l'habitat (Programme d'intérêt Général, PLH 2018/2023, création d'une plateforme de la rénovation énergétique) ; la prise de compétence « planification urbaine » et le lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Un espace économique dynamique et attractif : la mise en œuvre du schéma IROISE ECO 2021, une offre foncière et immobilière d'entreprises renforcée avec notamment l'ouverture de Tech Iroise,
- Le développement touristique : nautisme, port de l'Aber Ildut, office de tourisme Iroise Bretagne, rénovation de la maison de l'environnement insulaire à Molène,
- L'accessibilité et la mobilité : réseau de transport collectif, très haut débit,
- Un territoire éco-responsable : au-delà de la gestion des déchets, l'accent est mis sur la protection de la ressource (assainissement, espaces naturels, plan infra-polmar, actions sur les milieux aquatiques, programme Breizh bocage, frelon asiatique).

- Un territoire solidaire : la communauté qui gère les logements d'urgence et l'aide alimentaire a rénové le local du panier partage. Le CLIC et le RPAM accompagnent respectivement les personnes âgées et les parents et assistantes maternelles dans leurs démarches.

La communauté intervient également dans les domaines de la culture et du patrimoine, lors d'actions en milieu scolaires (éducation à l'environnement, activités musicales, nautiques, aide au déplacement des écoles vers leurs activités scolaires), pour l'école de musique.

#### Rapport financier.

Tous budgets confondus et avant prise en compte des résultats antérieurs :

- Dépenses réelles : 30.09 millions d'euros
- Recettes : 32.34 millions d'euros

Au 31 décembre 2017, la CCPI compte 178 agents.

### PERSONNEL

#### Personnel communal - tableau des effectifs

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, considérant qu'il convient de prendre en compte les conditions d'avancement de la fonction publique territoriale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver les modifications du tableau des effectifs ci après

emploi	filière	grade	durée hebdomadaire de service	date d'effet
Cuisinier	Technique	Agent de maîtrise principal	TC	05/06/2018
Agent polyvalent chargé des campings /de la communication / pause méridienne	Technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	05/06/2018

- que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 64. Ces crédits seront reconduits chaque année.

#### Personnel du SPIC crèche - tableau des effectifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le tableau des emplois suivant :

CDI			
INTITULÉ	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Infirmière Puéricultrice Directrice	1	35h/sem	Employée territoriale
Éducatrice de jeunes enfants Directrice adjointe	1	35h/sem	
Éducatrice de jeunes enfants	1	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture	7	35h/sem	
Animatrice	2	35h/sem	
Agent de service	1	35h/sem	
Comptable-Secrétaire	1	7h/ sem	Employée territoriale
CDD/CAE			
INTITULÉ	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Animatrice	2	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture ou Animatrice	1	25h/sem	

Ce tableau prend effet le 4 juin 2018.

### COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DECISIONS EN DECOULANT

#### Travaux de fourniture et pose de toilettes automatiques

Le contrat a pour objet la fourniture et a pose de toilettes automatiques place des halles (tranche ferme) et de toilettes sur le parking de la zone verte (tranche optionnelle). La date limite de réception des offres était fixée au 23 avril.

Une seule entreprise a répondu. Il est proposé au conseil municipal de retenir la société MPS pour un montant total (2 tranches) de 66 266€ HT.

#### Travaux de désamiantage et démolition (école Saints Anges)

Le présent contrat a pour objet le désamiantage, la démolition et la consolidation du pignon à l'école Sts Anges.

La date limite de réception des offres était prévue le 30 avril. Trois entreprises ont répondu.

Compte tenu du rapport d'analyse joint à la présente note, et après négociation, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société Lizard pour un montant de 35 986,00€ HT

#### Travaux d'étanchéité de la bibliothèque :

3 entreprises ont été contactées : ACO : 23 002,63 € HT / Aber étanchéité : 24 681,95 € HT / Roussel : Réponse pour prévenir qu'il ne peut donner suite car trop de charge de travail. La commission propose de retenir la société ACO.

### Mise aux normes paratonnerres église de Plouarzel :

3 entreprises ont été contactées : BODET : 5 515,00 € HT / MACE : 4 513,82 € HT / ART CAMP : 5 905,00 € HT. La commission propose de retenir la société MACE.

### Rénovation du chauffage de la salle polyvalente :

Différentes solutions ont été étudiées pour le remplacement du chauffage existant (remplacement à l'identique ou pompe à chaleur AIR/AIR ou EAU/EAU). Les montants se situent entre 14 870,46 € et 28 975 €. Suite à l'étude réalisée par ENERGENCE, la solution du remplacement à l'identique est retenue. La commission propose de retenir l'entreprise PL électricité pour un montant de 14 870,46 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide les propositions de la commission.

### Point sur les travaux en cours.

- Atelier des services techniques – Menez Crenn
- Salle multifonction du bourg
- WC église de Plouarzel
- Aire de jeux multisports. Les travaux ont commencé ce lundi
- Crèche : le permis de construire devrait être déposé très prochainement.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉPARTITION 2018 DES AMENDES DE POLICE

En application de l'article R2334-11 du Code général des collectivités territoriales, le département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants. Les thématiques 2017 ont reconduites pour 2018 : les liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière, les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transports en commun, les aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public.

Pour 2017, il est proposé au conseil municipal de retenir l'aménagement de la rue des écoles du carrefour de la croix neuve à streat Kerzignat. Le plan de l'avant-projet porte sur la réduction de la largeur de la chaussée, la mise en sécurité des cheminements piétons, l'élargissement d'un trottoir. Le montant des travaux est estimé à 46 086.00€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet, sollicite une subvention du conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police, donner pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

## DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

### Modification de l'affectation résultat : intégration du résultat de l'office de tourisme

Suite aux remarques du Trésor public, pour intégration du résultat de l'office du tourisme, il est proposé au conseil municipal de voter à nouveau l'affectation de résultat de fonctionnement de la façon suivante :

#### RESULTATS 2017

##### 1/ BUDGET COMMUNE

Au compte Administratif 2017, les résultats suivants ont été constatés :

##### Fonctionnement :

Dépenses	2 971 871,55
Recettes	3 847 406,23
Résultat de l'exercice	875 534,68
Résultat antérieur à reporter	167 697,67
Résultat cumulé	1 043 232,35
Résultat à affecter en investissement	946 134,03

##### Investissement :

Dépenses	1 905 397,57
Recettes	1 875 165,54
Résultat de l'exercice	-30 232,03
Résultat antérieur à reporter	-566 252,00
Résultat cumulé à reporter	-596 484,03

##### 2/ BUDGET O.M.T. DISSOUS AU

##### 31/12/2016

Au compte Administratif 2016, les résultats suivants ont été constatés :

##### Fonctionnement :

Résultat à affecter au budget commune -1 256,55

##### Investissement :

Résultat à affecter au budget commune 15 691,54

### 3/ BUDGET ASSAINISSEMENT

Au compte Administratif 2017, les résultats suivants ont été constatés :

#### Fonctionnement :

Dépenses	360 726,21
Recettes	572 205,67
Résultat de l'exercice	211 479,46
Résultat antérieur à reporter	21 725,89
Résultat cumulé à affecter au budget général	233 205,35

#### Investissement :

Dépenses	1 057 077,11
Recettes	1 154 669,05
Résultat de l'exercice	97 591,94
Résultat antérieur reporté	-126 270,52
Résultat cumulé à affecter au budget général	-28 678,58

### 4/ RESULTATS BUDGETS COMMUNE + OMT + ASSAINISSEMENT AU 31/12/2017

Résultats cumulés à inscrire au Budget Primitif 2018 de la commune :

#### Fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	1 085 757,59
Résultat antérieur à reporter :	189 423,56
Résultat cumulé	1 275 181,15
Résultat à affecter en investissement	946 134,03

#### **002 FONCTIONNEMENT - RESULTAT CUMULE BP 2018**

**329 047,12**

#### Investissement :

Résultat de l'exercice :	83 051,45
Résultat antérieur à reporter :	-692 522,52

#### **001 INVESTISSEMENT - RESULTAT CUMULE BP 2018**

**-609 471,07**

### Délibération Budgétaire Modificative n°1

Après avoir étudié l'état des comptes, il est proposé au Conseil Municipal de voter la Délibération budgétaire modificative n°01 de l'exercice 2018 pour le budget principal, comportant les ajustements suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation	DEPENSES	RECETTES
<b>Dépenses</b>		
022	-1 254,00 €	
<b>Recettes</b>		
002		-1 254,00 €
TOTAL	-1 254,00 €	-1 254,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation	DEPENSES	RECETTES
<b>Dépenses</b>		
001	-15 691,00 €	
2188	15 691,00 €	
<b>Recettes</b>		
/////		

#### AFFAIRES DIVERSES

- **Tournage.**  
La place de la mairie servira de décor au tournage d'une série. En conséquence, l'accès et le stationnement seront interdits sur la place de la mairie le mercredi 13 juin. L'accès à l'espace polyvalent se fera côté maison de l'enfance.
- **Plan communal :** le prochain plan communal sera réalisé grâce à une régie publicitaire. Les entreprises et commerçants de la commune seront sollicités par la société Média plus communication.
- **Nettoyage du cimetière de Trezien :** 20 juin